



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 4 mars 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau / Police de l'eau
Délégation Territoriale de Sarreguemines

Affaire suivie par : Romain DECCO
Tél : 03 87 28 30 84
E-mail : romain.decco@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Monsieur Thierry BRUNEAU
Président de la SAS METZ EUROLOG
184 rue de la Pompe
75116 PARIS

OBJET : Dossier de déclaration Loi sur l'eau concernant la gestion des eaux pluviales du projet de construction d'une messagerie sur le parc industriel Eurotransit à Trémery et Ennery (57)
Accord avant délai de deux mois

RÉF. : 57-2021-00669

P.J. : Récépissé de déclaration

Monsieur le Président,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

**La gestion des eaux pluviales pour la construction d'une messagerie sur le Parc industriel
Eurotransit sur les communes de Trémery et Ennery (57)**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 30 décembre 2021, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie des communes de TREMERY et ENNERY où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER

Copie pour information :

- Commune de TREMERY
- Commune de ENNERY